



DÉMATÉRIALISATION DES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME : LA SAISINE PAR VOIE ÉLECTRONIQUE EST EN VIGUEUR

Vendredi 7 janvier 2022,

La Direction de l'Urbanisme informe les usagers que depuis le 1er janvier 2022, ils peuvent déposer par voie dématérialisée leurs demandes d'autorisations d'urbanisme, à l'adresse mail : **autorisationurbanisme@ville-sainteanne.fr**

Cette adresse permet uniquement le dépôt des demandes suivantes :

- Permis de construire
- Déclaration préalable
- Permis d'aménager
- Permis de construire modificatif
- Permis d'aménager modificatif
- Transfert de permis de construire ou d'aménager
- Permis de démolir
- Certificat d'urbanisme informatif
- Certificat d'urbanisme opérationnel
- Déclaration d'ouverture de chantier
- Déclaration d'achèvement et de conformité des travaux

Toutes les autres demandes devront être adressées à : **urbanisme@ville-sainteanne.fr**

Il est à noter par ailleurs, que les demandes d'autorisations d'urbanisme pourront toujours être déposées au format papier à la mairie ou adressées par courrier.

Pour de plus amples informations vous pouvez contacter la Direction de l'Urbanisme par courriel à : urbanisme@ville-sainteanne.fr ou par téléphone au : 0590 23 98 90.

Mairie : 0590 85 48 60 - Centre Administratif de Valette : 0590 23 98 80

www.ville-sainteanne.fr   